Image not found or type unknown

Divorce Et risque de retrait de nationalite

Par **Fatima Chamssi**, le **09/08/2017** à **00:56**

Bonjour
Je suis MArocaine mariee en 2011 avec un francais.
J ai demande ma nationalite par mariage francais en 2015 . La nationalite a ete bien enregistree le 12 fevrier 2016.
Malheureusement vu des conflits avec mon marie on a decide de se divorcer a l amiable .
Est ce que je dois attendre 24 mois apres l enregistrement pour eviter le risque de retrait ??
Est ce ce qu on est obliges de dire les motifs de divorce devant le juge mm si c est a l amiable ?
Je comte ne pas rester en france apres le divorce..est ce que cette decision peut entrainer un retrait de nationalite ?

Par **youris**, le **09/08/2017** à **09:24**

bonjour,
vous devriez trouver la réponse à votre question en consultant ce lien:
https://www.legavox.fr/blog/maitre-soumaya-taboubi/annulation-declaration-nationalite-francaise-mariage-18648.htm
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés